

Fiche de Poste :

Assistant-e social-e pour la protection des mineurs

N° fiche 140

Autres appellations

- Assistant-e social-e au Service de la protection de la jeunesse

Catégorie

Emploi-type

Branche d'activité

- Les métiers de l'intervention sociale

Famille professionnelle

- Intervention sous mandat judiciaire

Exemple de lieux d'exercice**Mission**

- DGEJ

Il ou elle est chargé-e d'assurer, en collaboration avec les parents, la protection de mineurs en danger dans leur développement, en favorisant l'autonomie et la responsabilité des familles, le cas échéant en exécution de mandats judiciaires. Il ou elle assure la conception, la conduite et l'évaluation de l'intervention socio-éducative (évaluation ou action socio-éducative). Il ou elle gère des situations complexes et imprévisibles, en articulation avec l'appui aux parents. Au sein du groupe spécialisé en la matière, il ou elle est chargé-e d'établir, dans le cadre général de la protection des mineurs, des évaluations de situations en cas de procédure de divorce. Il ou elle conçoit et met en place des plans d'actions et d'interventions, selon l'évolution des démarches.

Activités essentielles**Service de garde**

Traiter les signalements arrivant en garde, ainsi que les demandes de renseignements, de conseil et d'aide. Proposer et appliquer les mesures immédiates nécessaires à la protection du mineur. Appréciation et évaluation du danger encouru par le mineur. Apprécier les demandes d'aide et les signalements reçus, notamment en recueillant les avis et informations d'autres professionnels. Déterminer l'opportunité et le contenu d'une action socio-éducative et informer les signalants du résultat de la démarche.

Evaluer les conditions d'existence de mineurs sur mandat de l'autorité tutélaire et lui faire des propositions.

Collaborer à l'appréciation d'éventuelles infractions poursuivies d'office.

Action socio-éducative

Mettre en œuvre l'action socio-éducative, en accord avec les parents ou sur mandat judiciaire par un appui social, psychosocial et éducatif auprès de la famille ainsi que, au besoin, par un placement du mineur hors du milieu familial. Coordonner le réseau d'intervention pluridisciplinaire. Etablir des objectifs et des plans d'actions et évaluer périodiquement les actions entreprises, mettre en œuvre les ajustements ou la fin de l'intervention, établir les rapports à l'intention des autorités judiciaires.

Témoigner en audience de justice.

Traitement administratif et financier des dossiers

Gérer une soixantaine de dossiers. Evaluer les demandes d'aide financière et initier les engagements financiers y relatifs.

Relations internes et externes

Collaborer avec les instances spécialisées (secteur éducatif, social, médical et psychiatrique, scolaire, etc.), les autorités judiciaires et administratives.

Evaluation d'une situation de divorce

Evaluer l'environnement familial dans lequel se trouve l'enfant.

Proposer des solutions quant à l'attribution de l'autorité parentale, des droits de visite ou de limitation de l'autorité parentale, sous forme de rapports aux autorités judiciaires.

Témoigner ou du moins être présent, le cas échéant, auprès des autorités judiciaires.

Procurer un appui et des conseils aux familles en divorce et aux enfants mineurs de ces familles.

Enquêter lors de changement de nom pour l'état civil cantonal. Assurer le suivi administratif et financier des situations.

Compétences

- Capacités rédactionnelles
- Ecoute et communication
- Maîtrise de soi et gestion du stress
- Organisation et gestion de son temps
- Orientation client
- Ouverture à la réflexion sur soi
- Sens des responsabilités et éthique du service public

Titres requis

- Bachelor
- Master

Contexte

L'assistant-e social-e pour la protection des mineurs agit conformément aux bases légales (cantonales et fédérales), aux directives et à la politique générale du service et, le cas échéant, sur base d'un mandat judiciaire confié au service. Il ou elle s'appuie sur les bases professionnelles, scientifiques, juridiques et déontologiques relatives au domaine de la protection de l'enfance, et il ou elle tient compte de l'évolution de celles-ci.

Dans la grande majorité des cas, l'assistant-e social-e intervient dans des situations de contraintes. Cela suppose d'être capable à la fois d'exercer une relation d'autorité et une relation d'aide. Il ou elle doit donc faire preuve d'empathie, d'écoute et de respect. Certaines situations sont émotionnellement pesantes voire dangereuses. Ce métier nécessite donc une grande capacité de résistance physique et psychique.

Il ou elle peut aussi recevoir un cahier des charges spécifique complémentaire, par exemple comme assistant-e social-e tournant-e, personne de ressource pour certains types de situations ou « tuteur-trice » de nouveaux collaborateurs ou collaboratrices. Il ou elle peut assumer le rôle de Praticien-Formateur avec la mission d'encadrer et de superviser la personne stagiaire conformément aux directives données par le-la chef-fe du SPJ, en application de la convention avec la HES-SO.

Tendances et facteurs d'évolution

L'éventail des prestations et des interventions se diversifie en fonction de l'évolution du contexte légal, politique, social, médical, familial, économique, culturel, professionnel et démographique.

Une formation complémentaire, en principe en cours d'emploi, viendra en général compléter la formation de base, par exemple un certificat d'études avancées (CAS) ou un diplôme d'études avancées (DAS) en protection de l'enfant, en systémique, ou propre à certains types de situations (petite enfance, toxicomanie, abus d'ordre sexuel, etc).

Domaine bourse de l'emploi

- Social - culture – recherche

Liens vers la grille des fonctions

- 202 Intervention sociale

Statut du document

- Validé le 09 août 2006
- Mise à jour le 31 mars 2023